

"17 STAN" (la Société)
Société civile immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 10 rue de Serre à NANCY (M. & M.)
RCS NANCY 948 884 358

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2024**

.../....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société de NANCY (54000), 10 rue de Serre, à NANCY (54000), 17 rue Stanislas, et ce à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, dont la nouvelle rédaction est la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL :
Le siège social est fixé à NANCY (54000), 17 rue Stanislas. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de supprimer les articles 24, 25 et 26 des statuts relatifs aux modalités de constitution de la société qui n'ont plus lieu d'être.

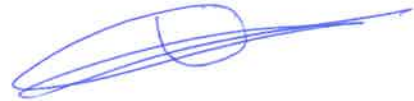
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme à l'original :

Société J2LSD Monsieur Jean-Loup DAVID 	Société L'AGENCE GUSTAVE SIMON Monsieur Julien ZANGARE 
---	--